

**CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 26.09.2023**

Rapport de la Commission de gestion et finances (CoGeFi)  
sur le préavis 09/2023 relatif au budget Accueil de jour 2024

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le 7 septembre 2023 en présence de M. Paul Ménard, membre du CoDir, ainsi que de Mmes Annick Kosel, Directrice générale de l'AISGE, et Dominique Althaus, Secrétaire générale et Directrice des finances. Nous les remercions pour leurs nombreuses explications et réponses à nos questions. Les membres de la CoGeFi présents étaient Gabriel Galibourg (St-Cergue), Noémie Dunand (Genolier), Nina Darricau (Givrins) et Evelyne Vogel (Trélex) ; Denis Berger (Arzier-le-Muids) était excusé. Les membres de la CoGeFi se sont ensuite retrouvés pour une séance le 12 septembre 2023 à Trélex (présents : Gabriel Galibourg, Noémie Dunand, Nina Darricau et Evelyne Vogel, excusé : Denis Berger).

**Remarques préliminaires**

Par rapport au budget 2023, le budget 2024 présente une augmentation des charges de CHF 1'278'234, passant de CHF 6'699'204 en 2023 à CHF 7'977'438 en 2024, soit une augmentation de 19 %. Le déficit total est estimé à CHF -753'488. Les raisons principales qui justifient une telle augmentation seront présentées ci-après. À l'instar du budget 2023, le budget 2024 s'inscrit dans une démarche de refonte, de restructuration. Notons encore que l'estimation du budget reste un exercice délicat et que de nombreux facteurs peuvent à tout moment venir grever ou alléger les prévisions.

**Charges**

Dans le budget 2024, les charges sont nettement en hausse notamment en raison des heures de remplacement au sein des équipes éducatives (tournus, absences pour maladie), des arrivées dans l'équipe administrative (Directrice RH, assistante RH, responsable des bâtiments et agente d'exploitation), ainsi que l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024 du nouveau règlement du personnel approuvé lors de l'Assemblée extraordinaire du 28 juin 2023 (préavis 06/2023 – Règlement du personnel de l'AISGE).

Comme annoncé dans le préavis 06/2023, l'incidence financière du nouveau règlement du personnel pour l'Accueil de jour s'élèvera à un peu plus de CHF 200'000, montant qui a été reporté dans le budget 2024. Ce nouveau règlement, qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024, permet notamment l'élaboration d'une grille salariale propre à l'AISGE et une meilleure reconnaissance des titres de tous les employés de l'AISGE, École et Accueil de jour confondus. Ce nouveau règlement devrait avoir une incidence positive sur le personnel, notamment en matière de pérennisation, et contribuer au passage à l'attractivité de l'AISGE comme employeur. La CoGeFi encourage la Direction de l'AISGE ainsi que le CODIR à poursuivre leurs efforts sur le long terme pour offrir, garantir les meilleures conditions possibles aux employés de l'association et éviter avant tout une érosion du personnel.

## Revenus

Les revenus de l'Accueil de jour sont calculés sur la base des prévisions de fréquentation transmises par le RAT (Réseau d'Accueil des Toblerones). Cette clé de répartition fixée à 85 % pour chacune des structures du réseau se base sur la moyenne des heures de fréquentation effectuées lors de l'exercice précédent au sein du RAT. Ce taux de 85 % ne reflète pas la réalité au sein des structures de l'AISGE Accueil de jour, puisque la quasi-totalité des structures affiche un taux d'occupation supérieur à 90 %. Les montants budgétés pour 2024 sont ainsi inférieurs aux revenus réels potentiels que percevra l'AISGE en 2024, au vu des taux de remplissage de juin 2023.

### Taux de remplissage des structures au 30 juin 2023 :

Structures	Nombre de places	Taux de remplissage
Les Petits Ecureuils (UAPE) – Saint-Cergue	84	75.06 %
Les Petits Ecureuils (NU/GA) – Saint-Cergue	29	94.76 %
Le Relais des Mômes (UAPE) – Arzier	72	90.71 %
Le Relais des Mômes (NU/GA) – Arzier	44	90.25 %
La Cour des Copons (UAPE) – Givrins	60	102.08 %
Graines de Marmots (UAPE) – Trélex	84	94.40 %
Graines de Marmots (NU/GA) – Trélex	29	95.76 %
Centre aéré (UAPE) – Trélex	20	Non communiqué

Comme nous pouvons le constater dans ce tableau récapitulatif des taux de remplissage au 30 juin 2023, les taux d'occupation sont très bons avec un pourcentage supérieur à 90 % pour la quasi-totalité des structures. Il s'agit à présent pour l'AISGE Accueil de jour de maintenir, voire d'augmenter encore le niveau de remplissage de ses structures. Notons que l'UAPE Les Petits Écureuils à St-Cergue dispose toujours d'une marge de progression avec 75.06 % d'occupation (contre 73.29 % en 2022). Cette structure ne peut pas être remplie au même taux que le reste des structures de l'AISGE, car elle ne répond pas encore à toutes les exigences de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE).

Notons encore que le tarif d'accueil collectif préscolaire (prix de revient) pour une journée de garde complète se monte à CHF 120, dont une partie est prise en charge par les communes. Le reste étant à la charge des parents. La part de subside supplémentaire payée par les communes dépend du revenu des parents. Le tarif journalier doit rester stable au regard de l'évolution du nombre d'enfants placés dans les structures. Un résultat négatif de l'AISGE Accueil de jour pourrait être compensé grâce aux subventions du RAT, pour autant que les autres structures du réseau réalisent un excédent de recettes. Si le déficit est trop grand et que le RAT ne peut y remédier, la dette pourrait être répercutée sur les parents et les communes par une augmentation du tarif d'accueil journalier sur décision du RAT.

Le tableau comparatif du budget 2024, du budget 2023 et des comptes 2022 ci-après montre que l'Accueil de jour affiche un résultat hautement négatif pour le prochain exercice (CHF -753'488). Rappelons que l'Accueil de jour a réalisé de bon chiffres ces dernières années au moment de clôturer ses comptes. Concernant le résultat négatif budgété pour 2024, l'AISGE peut faire y face d'une part grâce aux subventions du RAT, pour autant que les autres structures du réseau comptabilisent un excédent de recettes, et d'autre part à des réserves suffisantes – l'AISGE dispose de CHF 925'000 en capital libre au 31.12.2022.

Structure	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Les Petits Ecureuils (St-Cergue) – UAPE	Charges : 1'309'668	Charges : 1'031'047	Charges : 969'355
	Recettes : 1'029'877	Recettes : 937'140	Recettes : 964'635
Les Petits Ecureuils (St-Cergue) – NU/GA	Charges : 933'021	Charges : 725'869	Charges : 826'170
	Recettes : 861'179	Recettes : 723'929	Recettes : 825'883
Les Relais des mômes (Arzier) – UAPE	Charges : 1'120'158	Charges : 1'042'619	Charges : 1'036'082
	Recettes : 1'097'908	Recettes : 970'778	Recettes : 1'038'772
Les Relais des mômes (Arzier) – NU/GA	Charges : 1'431'350	Charges : 1'321'528	Charges : 1'443'408
	Recettes : 1'466'764	Recettes : 1'278'906	Recettes : 1'442'606
La cour des Copons (Givrins) – UAPE	Charges : 718'594	Charges : 637'986	Charges : 526'046
	Recettes : 586'218	Recettes : 487'118	Recettes : 520'672
Les Graines de Marmots (Trélex) – UAPE	Charges : 1'148'726	Charges : 878'718	Charges : 904'022
	Recettes : 987'123	Recettes : 789'267	Recettes : 897'737
Les Graines de Marmots (Trélex) – NU/GA	Charges : 1'055'670	Charges : 947'305	Charges : 1'078'398
	Recettes : 967'644	Recettes : 987'007	Recettes : 1'076'760
Centre aéré	Charges : 260'251	Charges : 185'972	-
	Recettes : 227'237	Recettes : 213'924	-
<b>TOTAL</b>	<b>-753'488</b>	<b>-239'293</b>	<b>-16'416</b>

Pour terminer, le poste 445 (SH remplacement pédagogique) a une forte influence sur les recettes de l'Accueil de jour. En effet, l'AISGE perçoit des subsides de la part de la Fondation de l'accueil de jour (FAJE) uniquement pour les heures dédiées au volet éducatif. Or, une grande part des heures de remplacement en 2023 ont été allouées à des heures d'administration et moins à des heures éducatives. Ces heures de remplacement viennent grever aussi bien les budgets que les comptes.

## Conclusion

En gardant à l'esprit que l'estimation des recettes reste un exercice difficile, en raison notamment de la mobilité des enfants scolarisés et du taux de référence de 85 % imposé par le RAT, inférieur aux taux de remplissage réels des structures de l'Accueil de jour, la CoGeFi considère que le budget tel que présenté avance de très fortes variations par rapport au budget 2023.

Avec un déficit budgété à CHF -753'488, soit 19 % de plus par rapport au budget 2023, l'Accueil de jour va faire face à un exercice difficile. L'AISGE peut certes compter sur les subventions du RAT, pour autant que les autres structures du réseau comptabilisent un excédent de recettes. Si le RAT comble le déficit budgété, il peut à tout moment décider de répercuter la perte sur les parents et les communes par une augmentation du tarif d'accueil journalier. Dans le cas où les subventions du RAT seraient trop basses, voire inexistantes, l'AISGE essuierait une perte importante, qu'elle dit pouvoir combler grâce à ses réserves (CHF 925'000 en capital libre au 31.12.2022). Qu'en sera-t-il du budget 2025 si les réserves sont bien entamées et qu'il affiche également un déficit, le temps que la situation se stabilise au niveau du personnel ?

Les charges en nette augmentation en raison notamment des nombreuses heures de remplacement budgétées dans l'attente d'une stabilisation au niveau du personnel, grâce notamment au nouveau règlement du personnel et aux efforts consentis pour renforcer et pérenniser les équipes éducatives et administratives, pèsent très lourd sur le budget 2024. Les réflexions de la Direction et du CoDir doivent se poursuivre avec une optique à moyen et long termes.

La clé de répartition pour les charges du responsable des bâtiments et de l'agente d'exploitation (poste 321210 Honoraires fiduciaires et divers) est à revoir pour une répartition au m<sup>2</sup> plus équitable entre les bâtiments scolaires et les structures de l'Accueil de jour. Et ceci afin de ne pas pénaliser l'Accueil de jour.

La CoGeFi constate que le budget de l'Accueil de jour ne peut pas être établi selon la même méthode que le budget AISGE École. L'Accueil de jour se doit de présenter des comptes équilibrés. Une éventuelle augmentation du tarif journalier décidée par le RAT serait à la charge des communes, mais surtout plus lourdement à la charge des parents.

La CoGeFi encourage la Direction et le CoDir à adopter une politique d'économie, non seulement pour le budget 2024 et les suivants, mais dès à présent pour le reste de l'exercice 2023, si les occasions se présentent.


Au vu de ce qui précède, la Commission de gestion et finances vous recommande de refuser le budget 2024 de l'Accueil de jour tel que présenté. Elle remercie la Direction et le CoDir pour tout le travail effectué et les encourage à tenir compte des remarques.

Givrins, le 19 septembre 2023

La Commission de gestion et finances :



Gabriel Galibourg

excusé 

Denis Berger



Noémie Dunand



Nina Darricau (rapporteur)

Evelyne Vogel

